

Province de Québec
M.R.C. de Bellechasse
PAROISSE DE LA DURANTAYE

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière,

Qu'à la séance ordinaire des membres du Conseil municipal de la Paroisse de La Durantaye qui se tiendra le lundi 2 mai 2016 à 20h00 à la grande salle de l'école Plein Soleil, située au 539, rue du Piedmont à La Durantaye, le Conseil rendra sa décision en ce qui a trait à la demande de dérogation mineure présentée par madame Gisèle Nadeau et monsieur Gilles Labonté en regard avec l'agrandissement du bâtiment principal.

La nature et l'effet de la dérogation mineure demandée par madame Gisèle Nadeau et monsieur Gilles Labonté est de permettre un agrandissement du bâtiment principal avec une superficie excédent la norme permise au règlement de zonage.

Lors de cette séance ordinaire, et ce avant que le Conseil municipal rende ses décisions sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cet effet.

Donné à La Durantaye, ce 11 avril 2016.



Cindy Breton
Directrice générale et secrétaire-trésorière